

L'Humanité, 28 juin 2010

Elus locaux : la réforme bloquée

Alors que le projet de loi sur les collectivités territoriales passe en seconde lecture au Sénat, le gouvernement se retrouve sans majorité sur le mode de scrutin des futurs conseillers territoriaux, rejeté en commission des Lois.

P en est-il de la commission sur l'élection des futurs conseillers territoriaux. Alors que le débat doit reprendre aujourd'hui en seconde lecture au Sénat, sur la réforme des collectivités locales, le gouvernement est en échec sur la disposition phare de son projet de loi. Celui-ci prévoit la fusion des mandats des conseillers généraux et régionaux actuels en un seul, celui de conseiller territorial, dont le mode d'élection proposé divise les sénateurs. En cause, le scrutin uninominal à deux tours qui recrée toute représentation proportionnelle dans les futures assemblées territoriales. En commission des Lois, les sénateurs ont rejeté, par 21 voix contre 71, le mode de scrutin proposé dans la mesure où les textes adoptés précédemment par l'Assemblée nationale. Un résultat qui laisse présager un défaut de majorité en séance plénière pour adopter l'article de loi. Les communistes ont en effet joint



Janvier 2010. Les élus communistes et républicains menent déjà la lutte, ils ont voté le Sénat, à Paris, contre cette réforme bloquée.

LE 93 SOUS TUTELLE DU PRÉFET

Fait sans précédent dans les annales : la Seine-Saint-Denis va être mise sous tutelle du préfet. Une décision qui fait suite au rejet par l'Assemblée départementale de la proposition de budget de la chambre régionale des comptes. Celle-ci refusait le vote, en avril, par la majorité de gauche, d'un budget limité en dépenses. Une position « de révolte », selon le président (PS) du conseil général, Claude Barthelemy, qui entendait ainsi protester contre l'étranglement financier des départements.

Au-delà, c'est le fond et la méthode de la réforme qui choquent nombre d'élus. « L'existence d'un tiers de nos élus et de reprendre la réflexion sur des bases plus rationnelles », a proposé Jean-Pierre Stour (PS) en commission, sans succès. « Au prétexte de diminuer le nombre d'élus, on en arrive à les désigner des citoyens et à compliquer davantage encore la situation », a dénoncé Nicole Berno (Cohen-Sosa (PCF). Pour le gouvernement, il n'y a pas de problème. « C'est un problème de gestion, citoyen et républicain », a déclaré le ministre de l'Intérieur, Bernard Stasi (LR). « Le problème va au-delà du mode de scrutin », Le

conseiller territorial sera une espèce de mixte de conseiller général et de conseiller régional. Sa préférence dans divers assemblées différentes au niveau de la département du département ou du département. Il faut d'ailleurs plus d'élus que d'habitants. On a même un exemple de la situation, pour un conseil supérieur au conseil actuel. Si aucun accord n'est intervenu à la fin de l'examen du texte sur le conseil territorial, l'Assemblée nationale sera le dernier mot, comme le veut la Constitution. A moins que le gouvernement finisse par renoncer à passer en force.

S. C.